

année le 100^e anniversaire de sa fondation, a apporté d'innombrables et incommensurables appuis à l'industrie canadienne; et aujourd'hui plus que jamais, les délégués commerciaux sont prêts à aider les entreprises. Je vous invite donc, particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), à faire appel à eux, à utiliser leurs services, à cultiver de solides et durables relations professionnelles [...] Cette conférence vous permettra [canadiens, américains et mexicains] d'évaluer vos perspectives d'affaires sur le grand marché nord-américain. Les possibilités sont énormes, et les horizons sont vastes. Mettons à profit nos capacités et nos avantages pour créer une économie d'un dynamisme inégalé, et bâtissons des entreprises qui sont encore plus concurrentielles sur les marchés du monde.

Notes pour une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, au dîner inaugural de la Conférence sur les perspectives économiques nord-américaines à Montréal (Québec), le 3 mai, 94/20.

Le Nord a été négligé dans l'action internationale du Canada depuis ces dernières années. Notre plate-forme électorale en matière de politique étrangère faisait état de notre volonté ferme d'assumer un rôle plus actif dans les affaires circumpolaires. Le gouvernement libéral s'est engagé lors des élections à valoriser le Nord dans cette action. Le Nord doit faire partie de notre politique étrangère, car les enjeux et les intérêts du Canada y sont des plus importants pour sa souveraineté et sa sécurité [...] La politique étrangère du Canada à l'égard de l'Arctique doit non seulement viser à protéger l'environnement fragile de cette région, mais aussi à préserver le mode de vie traditionnel des peuples autochtones. Il faut pour cela que ces derniers jouent un rôle direct dans les multiples décisions à prendre concernant l'Arctique [...] Une action cohérente et intégrée signifie aussi des relations de coopération entre tous nos voisins de l'Arctique circumpolaire [...] Mon gouvernement estime qu'il faut faciliter la coordination de leurs travaux. Aussi est-ce avec grand plaisir que j'annonce aujourd'hui l'intention de mon gouvernement de créer, au sein de mon ministère, un poste d'ambassadeur aux affaires circumpolaires. Nous nous joignons ainsi à nos voisins nordiques, qui eux aussi mettent sur pied un poste spécial d'ambassadeur chargé des questions circumpolaires arctiques. En ce qui nous concerne, le titulaire aura pour mandat de coordonner la contribution du Canada aux affaires circumpolaires.

Notes pour une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la Conférence sur une politique du Nord pour le Canada à Ottawa (Ontario), le 30 avril, 94/19.

ACDI :

Le Canada accorde de l'aide au Rwanda

Le 2 mai 1994, 94-15

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé que l'Agence canadienne de développement international accordera une contribution de 2 millions de dollars en aide alimentaire aux victimes du conflit au Rwanda. «Nous déplorons ces actes de barbarie absolument inacceptables, a déclaré M. Ouellet. J'aimerais réitérer que le Canada est prêt à continuer à soutenir les efforts de ceux et celles qui veulent le développement harmonieux du peuple rwandais», a-t-il ajouté. L'aide alimentaire consentie par le Canada s'ajoute à un don d'un million de dollars en aide d'urgence. Les vivres (haricots et farine) fournis par le Canada seront acheminés par le truchement du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) aux réfugiés rwandais en Tanzanie, au Burundi, en Ouganda et au Zaïre, ainsi qu'aux personnes déplacées au Rwanda. Le conflit a fait des dizaines de milliers de victimes et a provoqué l'exode de plus de 250 000 personnes.

FINANCES :

Réserves officielles de liquidités internationales

Le 4 mai 1994, 94-040

Le ministère des Finances a annoncé ce matin que les réserves officielles internationales du Canada ont diminué de 339 millions de dollars américains en avril pour passer à 10,887 millions de dollars; les activités officielles de l'État ont diminué les réserves de 758 millions de dollars.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Financement de services de counselling pour les victimes de torture

Le 26 avril 1994, 94-27

M. Sergio Marchi, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a annoncé que le gouvernement fédéral apportera son aide au Canadian Centre for Victims of Torture de Toronto. M. Marchi a parlé au nom de M. Lloyd Axworthy, ministre du Développement des ressources humaines (DRH). Le financement est accordé dans le cadre du programme Aide à l'innovation du DRH. «De nombreux réfugiés admis au Canada ont subi la torture ou des traumatismes dans leur pays d'origine. Les séquelles dont ils souffrent peuvent nuire à leur intégration à la société et au marché du travail au Canada, a dit M. Marchi. Grâce à ses nombreux bénévoles, le Canadian Centre for Victims of Torture redonne à ces personnes leur dignité et les aide à devenir des membres actifs de la société canadienne.» Le Centre est venu en aide à plus de 5 000 victimes de la torture provenant de plus de 70 pays et recevra un financement de 264 890 dollars.

Le ministre de l'Immigration lève l'exigence du visa de visiteur imposée aux citoyens de la République de Corée

Le 21 avril 1994, 94-25

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Sergio Marchi, a annoncé que les citoyens de la République de Corée ne seront plus tenus de détenir un visa de visiteur pour venir en visite au Canada. Cette modification doit prendre effet le 1^{er} mai. «La modification proposée au Règlement sur l'immigration, a déclaré le ministre, favorisera les déplacements entre la Corée du Sud et le Canada et stimulera tout particulièrement les échanges culturels et commerciaux entre les deux pays. «Les citoyens de la Corée du Sud ne créent pas de problèmes de contrôle en matière d'immigration et ont pris l'habitude de venir fréquemment au Canada aux fins de tourisme ou de commerce. Par ailleurs, les récentes modifications apportées aux modalités de délivrance des passeports sud-coréens en rendent difficile l'utilisation par des citoyens d'autres pays à des fins de déplacements illégaux au Canada.»

STATISTIQUE CANADA :

La dette nette (excédent du passif sur l'actif) des administrations fédérale, provinciales et territoriales au 31 mars 1994 est estimée à 661,2 milliards de dollars ou 23 065 de dollars par habitant. Cette estimation est basée sur la dette nette réelle de l'administration fédérale au 31 mars 1993, sur les dettes nettes réelles des administrations provinciales et territoriales au 31 mars 1992 et sur les estimations récemment publiées des recettes et dépenses des années subséquentes. La dette nationale totale des administrations fédérale, provinciales et territoriales a augmenté rapidement depuis le 31 mars 1982, soit vers la fin de la récession de 1981-1982. En pourcentage du Produit intérieur brut (PIB), la dette nette totale des administrations publiques est passée de 30,6 % au 31 mars 1982 à un pourcentage estimé de 93,0 % au 31 mars 1994. (*Le Quotidien*, le 7 avril, 1994)

À VENIR

- 9-10 mai 1994 : Réunion du Conseil ministériel de l'OCDE (Paris, France)
- 5-11 juin 1994 : Assemblée annuelle de l'Organisation des États américains (Belém, Brésil)
- 9-19 juin 1994 : Réunion ministérielle de l'OTAN, du Conseil de l'Atlantique Nord et du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (Istanbul, Turquie)
- 8-10 juillet 1994 : Sommet économique du G-7 (Naples, Italie)